

GRANATURE PAILLE

**PAILLIS GRANULÉS
100% VÉGÉTAL**



**Le PAILLAGE
TRANSFORMER et VALORISER la NATURE**



GRANATURE PAILLE

PAILLIS GRANULÉS 100% VÉGÉTAL

Généralités

GRANATURE PAILLE est un paillis constitué essentiellement de paille de froment. Après broyage et compactage, le produit est présenté sous forme de bouchons de 6mm de diamètre. Sa mise en oeuvre est particulièrement simple.

GRANUNATURE PAILLE a la particularité de « gonfler » après sa mise en oeuvre, 1 cm de granulés vous apportera une couverture de 4/5 cm de paillis protecteur après deux arrosages. Cette originalité vous permet aussi d'optimiser votre stockage ainsi que votre transport.

Couleur : Ton Ocre clair.

Particularités

GRANATURE PAILLE régule la température en favorisant le maintien de la chaleur dans le sol au printemps et en automne. Il maintient une certaine fraîcheur et limite les écarts de température pendant la saison estivale et chaude.

GRANATURE PAILLE maîtrise le développement des adventices en interceptant le rayonnement solaire nécessaire à la germination.

GRANATURE PAILLE ralentit l'évaporation de l'eau et maintient l'humidité dans le sol.

GRANATURE PAILLE entretient un sol meuble, avec une bonne activité microbienne.

GRANATURE PAILLE améliore les conditions de culture en réfléchissant le rayonnement solaire vers les végétaux.

GRANATURE PAILLE est utilisable en fin de culture ou de vie comme amendement organique (apport de MO)

Mise en oeuvre

GRANATURE PAILLE doit être appliqué sur un sol propre et bien préparé. Il est essentiel de respecter les doses préconisées de 10/15 litres par m² (soit 7/10 kg au m²). Arroser après application (éventuellement 2 arrosages), le **GRANATURE PAILLE** « Gonflera » sensiblement pour atteindre son volume de paillage, soit 4/5 cm.

GRANATURE PAILLE est à remplacer, incorporer ou recharger tous les 9 à 12 mois.

Amendement organique NF-U-44-05.1

Amendement végétal non fermenté.

Produit utilisable en culture biologique, conformément au règlement C.E.E.

Sac de 20 kg

